

Quelles sont nos formations éligibles DDA ?

Nous proposons deux types de parcours.

Le **parcours de formation 100% digital** est dispensé uniquement en e-learning. Vous pouvez suivre 8 heures de formation (3h fixes et 5h personnalisables) ou 15 heures (5h fixes et 10h personnalisables).

Le **parcours 100% distanciel** vous offre la possibilité de mixer à la fois e-learning et classes virtuelles.

Vous pouvez personnaliser votre parcours, en choisissant parmi les 10 classes virtuelles et les 50 modules e-learning proposés.

Qui peut suivre ces parcours ?

Tous les professionnels qui vendent, distribuent, conçoivent, assurent, réassurent des produits d'assurance et étant éligibles à l'obligation de formation de 15h de la DDA.

Qui peut inscrire les collaborateurs à ces parcours ?

Toute personne en charge de piloter l'obligation de formation de 15h de la Directive Distribution d'Assurances au sein de sa mutuelle.

Quel est le prix des parcours ?

Une participation de 20 euros par stagiaire est prise en charge par Uniformation, à condition d'être une mutuelle de la branche mutualité et adhérente d'Uniformation.

Il existe deux possibilités :

- **Parcours DDA 100% e-learning**

Le parcours 15h est fixé au prix de 220 euros par inscriptions et le parcours de 8h est fixé au prix de 140 euros par inscriptions (déduction de 20 euros déjà inclus).

- **Parcours mixte (e-learning et classes virtuelles)**

Votre formation peut être dispensée à la fois en e-learning et en classes virtuelles. Pour le parcours 15h, le prix est fixé à 540 euros HT par stagiaire. Pour le parcours 8h, le prix est fixé au à 430 euros HT par stagiaire (déduction de 20 euros déjà inclus).

Qui peut bénéficier de la prise en charge de 20 euros par Uniformation ?

Uniquement les salariés d'une mutuelle de la branche mutualité et adhérente à Uniformation.

Comment inscrire mes collaborateurs ?

Si vous êtes responsable formation, en complétant le formulaire de contact mis à disposition sur le site : <https://anem-dda.com/>

Comment connaître la date de début des parcours des parcours ?

L'envoi des codes d'accès a lieu tous les mardis, sous réserve de la réception du paiement en amont. Un calendrier avec les dates de début et fin des sessions se trouve dans votre formulaire d'inscription.

De combien de temps mes collaborateurs disposent-ils pour réaliser leur parcours ?

Une ouverture d'accès est programmée chaque mardi. Vos collaborateurs ont accès à leur formation e-learning pendant deux mois (jusqu'au dernier jour du mois, quelle que soit la date de début choisie). Par exemple, pour un stagiaire inscrit le 2 Février et un autre inscrit le 23 Février, la date de fin sera le 30 Avril.

Quels sont les prérequis techniques pour suivre les formations e-learning ?

Le navigateur à utiliser est Google chrome. Si vous utilisez un VPN, nous vous conseillons de le désactiver.

Comment puis-je obtenir de l'aide en cas de problèmes techniques ?

Vous pouvez contacter AF2A : formationsdigitales@af2a.com